



CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT EN PREMIERE GENERALE OU EN TERMINALE GENERALE OU TECHNOLOGIQUE (RENTREE 2018)

L'AFFECTATION

Si votre enfant souhaite rentrer au lycée Théodore MONOD pour suivre sa classe de première générale ou de terminale générale ou technologique, il convient de faire une demande de changement d'établissement et de nous l'adresser, au plus tard **le vendredi 22 juin**.

Télécharger le dossier de demande de changement d'établissement en 1ère générale

Télécharger le dossier de demande de changement d'établissement en terminale générale ou technologique.

L'INSCRIPTION

Si nous ne rencontrons pas de difficultés de capacités d'accueil dans la filière de votre enfant*, vous recevrez une réponse positive du lycée à partir du lundi 25 juin. Le dossier d'inscription sera joint à cette réponse.

Nous vous accueillerons au lycée pour la remise du dossier d'inscription complété :

-le vendredi 29 juin de 17 heures à 19 heures

-le samedi 30 juin de 10 heures à 12 heures

-le lundi 2 juillet de 10 heures à 12 heures

*En cas de difficultés dans notre capacité d'accueil, nous transmettrons votre demande à la Direction académique d'Ille et Vilaine qui réunira le 9 juillet une commission départementale et adressera ensuite les notifications d'affectation ou de refus aux familles.